COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture
024-212400915-20260930-DECISION2_2026-A
Reçu le 14/10/2026

DECISION DU MAIRE

N° 02/2026

Le MAIRE de Cénac et Saint Julien

VU les articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°13/2026 confiant délégation de pouvoir au Maire, pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque leur montant est inférieur à 90 000 € HT,

VU l'acte d'engagement signé le 04.07.2025 pour le lot N°5 du marché de travaux de la Reconversion de la chartreuse du Thouron en pôle culturel et espace social,

VU l'avenant présenté par l'entreprise DAGAND ATLANTIQUE,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre du marché de travaux de le « Reconversion de la chartreuse du Thouron en pôle culturel et espace social », la prise en compte d'un **avenant n°1 pour le lot n°5** (Couverture lauze) est nécessaire pour les travaux suivants :

- Remplacements de bois endommagés par infiltration, dont l'état de dégradation n'était pas décelable pendant la phase de conception.

Article 2 : Cet avenant apporte la modification suivante à la tranche ferme :

Montant initial du marché public (Tranche Ferme) :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 129 670.09 €
Montant TTC : 155 604.11 €

Montant de l'avenant n° 1 :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 45 496.46 €
Montant TTC : 54 595.75 €

Nouveau montant du marché public (Tranche Ferme) :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 175 166.55 €
Montant TTC : 210 199.86 €

Article 3 : Les crédits ayant été inscrits au budget, cet avenant et le devis correspondants seront signés.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 30 septembre 2026
Le Maire, Eric CHERON

MAIRIE DE CENAC ET ST-JULIEN 24 (Dordogne)

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr

COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

DECISION DU MAIRE

N° 02/2026

Le MAIRE de Cénac et Saint Julien

VU les articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°13/2026 confiant délégation de pouvoir au Maire, pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque leur montant est inférieur à 90 000 € HT,

VU l'acte d'engagement signé le 04.07.2025 pour le lot N°5 du marché de travaux de la Reconversion de la chartreuse du Thouron en pôle culturel et espace social,

VU l'avenant présenté par l'entreprise DAGAND ATLANTIQUE,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre du marché de travaux de le « Reconversion de la chartreuse du Thouron en pôle culturel et espace social », la prise en compte d'un **avenant n°1 pour le lot n°5** (Couverture lauze) est nécessaire pour les travaux suivants :

- Remplacements de bois endommagés par infiltration, dont l'état de dégradation n'était pas décelable pendant la phase de conception.

Article 2 : Cet avenant apporte la modification suivante à la tranche ferme :

Montant initial du marché public (Tranche Ferme) :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 129 670.09 €
Montant TTC : 155 604.11 €

Montant de l'avenant n° 1 :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 45 496.46 €
Montant TTC : 54 595.75 €

Nouveau montant du marché public (Tranche Ferme) :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 175 166.55 €
Montant TTC : 210 199.86 €

Article 3 : Les crédits ayant été inscrits au budget, cet avenant et le devis correspondants seront signés.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 30 septembre 2026
Le Maire, Eric CHERON

MAIRIE DE CENAC ET ST-JULIEN 24 (Dordogne)

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr